

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 mai 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

434, chemin de la plage Saint-Laurent (lots 2 813 272 et 3 055 576)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

- la construction d'un cabanon situé à l'intérieur de la cour avant, à 3,05 m de la chaîne de rue et à 2,8 m de la ligne avant et qui empièterait partiellement à l'intérieur d'une servitude d'égout, et ce, contrairement à l'article 3.3.4.2 a) du *Règlement de zonage n° 480-85* stipulant que les constructions complémentaires peuvent être implantées en cours latérales ou arrière seulement, sans cependant empiéter sur une servitude.
- la reconstruction d'un muret de soutènement en cour avant à une distance de 1,80 m de la chaîne de rue au lieu d'au moins 3 m tel que stipulé à l'article 3.5.2.1 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 avril 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca